

Collecte des déchets :

Harmonisation de la collecte pour la 2^e couronne

À l'attention des habitants de Sarrigné

Madame, Monsieur

Compte tenu de la baisse constatée des tonnages d'ordures ménagères depuis plusieurs années, le rythme de ramassage des ordures ménagères mis en œuvre depuis le confinement restera tous les quinze jours. Il aura lieu le **lundi semaine impaire entre 5h et 20h**. Cette rationalisation initialement programmée pour 2022 intervient plus tôt que prévu afin de s'harmoniser avec les autres communes de la seconde couronne déjà en collecte bimensuelle.

Pour accompagner ce rythme de collecte, Angers Loire Métropole propose de :

- **remplacer le bac ordures ménagères** par un volume supérieur si nécessaire pour les foyers qui rencontrent des difficultés de stockage. Pour cela, il suffit de contacter le 02 41 05 54 00 muni du numéro gravé sur la cuve du bac ;
- **ajouter des points d'apport pour les ordures ménagères**. Ces conteneurs permettront d'apporter les surplus de déchets (les emplacements seront précisés courant septembre) ;
- **fournir gratuitement des composteurs individuels et collectifs** - inscription préalable au 02 41 05 54 00 ou par le biais d'un formulaire sur angersloiremetropole.fr/dechets ;

Les élus d'Angers Loire Métropole restent mobilisés pour assurer un service de collecte adapté et de qualité, au meilleur coût.

Je vous remercie par avance de votre implication et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Jean-Louis DEMOIS

Vice-Président en charge des déchets

